



CHARTRE DE FONDATION DU CONSEIL NATIONAL DES ÉVANGÉLIQUES DE FRANCE

Introduction

Cette charte a été rédigée pour présenter, de façon succincte mais aussi clairement que possible, les intentions des fondateurs du CNEF. Plus générale que les statuts, elle précise les raisons qui ont conduit à cette création et l'esprit dans lequel la nouvelle entité fonctionnera.

Histoire et contexte

En réponse à l'invitation du Conseil National de l'Alliance Évangélique Française (AEF) et du Comité National de la Fédération Évangélique de France (FEF), la majorité des responsables des Unions d'Églises et des Institutions de formation biblique de France s'est rencontrée une première fois le 6 janvier 2001, dans la chapelle de l'Institut biblique de Nogent-sur-Marne. Cette assemblée a pris conscience de l'éparpillement des évangéliques et a déploré le préjudice que cela entraîne pour une parole et un témoignage clairs. Elle a donc décidé de se retrouver le 18 juin 2001, dans le même lieu, pour une journée de jeûne et de prière. A cette occasion, plusieurs responsables ont exprimé, au nom de leur Fédération et de leur Union, une demande de pardon pour les distances entretenues par le passé et ont manifesté une volonté de reconnaissance réciproque et de développement de liens fraternels.

Il a été décidé alors de transmettre aux unions, associations et fédérations respectives ce qui venait d'être vécu et de confier à un groupe de travail le soin de réfléchir au contour que pourrait avoir une plate-forme regroupant si possible l'ensemble du monde évangélique.

Le 7 janvier 2002, une première ébauche est proposée. Le 6 janvier 2003, les représentants du mouvement évangélique français créent le Conseil National des Évangéliques de France (CNEF) et adoptent, à l'unanimité, un premier texte où le CNEF est défini comme " un lieu d'échange, de réflexion, de concertation et de prière, une plate-forme en vue de renforcer les liens et la visibilité du protestantisme évangélique français, dans le respect de ses diversités ". Cinq pôles composent alors cette plate-forme : AEF, FEF, Assemblées de Dieu (ADD), Pentecôtistes et Charismatiques, Évangéliques membres de la Fédération Protestante de France (FPF).

Le CNEF choisit en son sein un comité représentatif issu de ces cinq familles. Le comité est chargé, entre autres, d'organiser la vie du CNEF et de réfléchir à son évolution possible et souhaitable. De leur côté, les bureaux de l'AEF et de la FEF renforcent leurs relations et se retrouvent régulièrement pour affiner le projet.

De 2003 à 2007, le CNEF se réunit deux fois par an ; il met en place des groupes de travail sur les questions d'éthique et d'implantation d'églises. Il consacre aussi du temps au jeûne, à la prière, à l'étude des caractéristiques de chaque famille qui le compose et à la poursuite de la réflexion sur l'avenir.

Le 12 septembre 2006, le CNEF se dote de principes déontologiques par lesquels ses membres expriment leur volonté " par leur comportement et leurs relations (de) favoriser l'avancement du

royaume de Dieu et accomplir leur vocation qui est de servir et de rendre témoignage au même Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, en comptant sur sa seule grâce. ”

Le 7 septembre 2007, les bureaux de l'AEF et de la FEF se rencontrent et sont convaincus d'être arrivés à une étape décisive. Ils ont chacun pris conscience que la multiplicité d'instances constitue non seulement un handicap dans leur rapport avec les autorités et les médias mais aussi un gaspillage de forces humaines et matérielles, voire un contre-témoignage. Ils décident donc de soumettre au comité représentatif du CNEF un projet d'évolution qui lui permettrait de jouer pleinement et efficacement son rôle de représentation et d'animation ainsi que de positionner les évangéliques comme une composante, non négligeable, du protestantisme.

Le 11 septembre 2007, les représentants du mouvement évangélique français présents décident, à l'unanimité, de soumettre à leurs instances respectives ce projet d'évolution qui se caractérise principalement par un transfert à la nouvelle entité, d'une part des activités et de la mission de l'AEF et d'autre part de celles qui, parmi les missions de la FEF, contribuent au bien commun des évangéliques, notamment en terme de représentation auprès des autorités et de relation avec les médias.

Le 29 janvier 2008, l'assemblée plénière du CNEF demande au comité représentatif de poursuivre l'élaboration du projet. Au cours des mois qui suivent, il fixe le calendrier des opérations et s'attache particulièrement à la rédaction des textes statutaires. Dans le même temps, le CNEF décide d'accueillir les œuvres en son sein.

Les 19 et 20 janvier 2009 l'ensemble du projet est validé. Il est présenté aux Églises et aux œuvres, dans sa globalité, au cours de cette même année. Les textes (Statuts, Règlement intérieur, etc.) structurant le CNEF sont finalisés.

Le 19 janvier 2010, l'assemblée plénière adopte ces textes. Ceux-ci sont communiqués aux unions d'Églises et aux œuvres pour qu'elles puissent formaliser, en toute connaissance de cause, leur demande d'adhésion au CNEF.

Le 15 juin 2010, se tient l'assemblée générale constitutive du CNEF au cours de laquelle plus d'une centaine de délégués du mouvement protestant évangélique français créent officiellement le CNEF, adoptent les textes statutaires qui en régissent la vie et nomment son organe directeur.

Identité

Le CNEF se réclame de l'héritage des Réformes protestantes et des mouvements de Réveils qui ont suivi. Ses membres partagent tous une même conviction évangélique fondamentale telle qu'elle est exprimée par la Déclaration de foi de l'Alliance Évangélique. Ils peuvent avoir des sensibilités théologiques diverses sur des points jugés non séparateurs. Ils se reconnaissent aussi dans les affirmations de la Déclaration de Lausanne et du Manifeste de Manille. Par ailleurs, le CNEF reprend à son compte, parmi les missions de la FEF, celles qui contribuent au bien commun des Évangéliques, ainsi que la vision et les engagements de l'AEF. Enfin, il s'inscrit dans les réseaux européen et mondial du mouvement évangélique (Alliance évangélique européenne et Alliance évangélique mondiale).

Vision

L'ensemble des croyants du monde entier, rachetés par le Fils de Dieu et revêtus de son Esprit, sont un en Jésus-Christ. Ils sont appelés à adorer le Seigneur et à proclamer l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre. Ce témoignage universel rendu à l'Évangile par tous les chrétiens répond au besoin le plus essentiel de notre monde. Les membres du CNEF déclarent donc, avec tous ceux qui voudront se joindre à eux, qu'ils veulent unir leurs cœurs et leurs volontés afin d'honorer Dieu et d'obéir à sa Parole pour le progrès de l'Évangile.

Ainsi, le CNEF est une plate-forme commune à tous ses adhérents, une base pour renforcer les liens entre ses membres et amener les chrétiens évangéliques à mieux se connaître. Il cherche

aussi à exprimer l'unité donnée par Jésus-Christ, aux plans national, régional ou local. Il veut favoriser diverses actions, notamment sur le plan de la prière, de l'évangélisation, de la formation, de l'entraide et du témoignage chrétien. Il souhaite ainsi rendre plus sensible la présence des évangéliques, développer leur action dans la société et être la voix des protestants évangéliques pour faire entendre, lorsque cela est jugé nécessaire, une parole appropriée.

Mission

Organe représentatif du protestantisme évangélique français, le CNEF est habilité à exercer parmi ses membres ou en leur nom, un rôle de concertation, d'information, de représentation et d'animation de projets. Il cherche à renforcer la communion et la concertation entre ses membres ainsi que la collaboration et la mutualisation de leurs ressources communes. Dans le respect des initiatives plus particulières de ses membres, il lui appartient de mettre en place des actions qui vont dans ce sens et qui contribuent au progrès de l'Évangile.

Il veut favoriser une meilleure visibilité et lisibilité du protestantisme évangélique français, tant vis-à-vis de l'opinion publique que des médias, des autorités politiques, de l'administration, des autres confessions chrétiennes ou de diverses instances représentatives. Compte tenu des racines historiques communes et des défis posés à l'ensemble du protestantisme, le CNEF veillera à développer une concertation utile avec la Fédération Protestante de France.

De manière générale, il met tout en œuvre pour aider ses membres à être " le sel de la terre et la lumière du monde ".

Valeurs

Au cœur de leur engagement et de leur pratique, les membres du CNEF veulent vivre en accord avec les principes de déontologie qu'ils se sont donnés et conformément aux valeurs qui l'inspirent.

Ils sont fermement attachés à la liberté religieuse, telle que, en particulier, la Convention européenne des droits de l'homme le stipule. Ils se savent solidaires du monde créé par Dieu et soucieux de lui annoncer l'Évangile dans toutes ses dimensions.

Ils veulent être particulièrement attentifs au développement de relations de qualité, respectueuses de l'identité de chacun, sans forcément souscrire aux particularismes de l'un ou l'autre. Ils gardent une attitude de respect et d'ouverture à l'égard de chacun. Ils veillent à éviter la polémique sur des points de divergence et s'appliquent à manifester positivement toute la communion possible.

Ils privilégient la concertation et la collaboration, encouragent les projets et actions élaborés par le CNEF tout en reconnaissant à chacun la liberté de ne pas participer à tout ce qui est proposé. L'unité n'est pas synonyme d'uniformité et fait droit à la diversité.

Ils s'efforcent de se conduire d'une manière digne de l'Évangile du Christ et d'avoir un comportement cohérent. C'est pourquoi ils chercheront toujours à agir avec honnêteté, humilité, amour et vérité, et à conformer leur enseignement et leur pratique, tant privée que publique, à la révélation biblique.

Charte de fondation adoptée le 19 janvier 2009 par les membres du CNEF à Nogent sur Marne